

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 avril 2013

2013 DJS 4 G Subvention (223.442,10 euros) au Syndicat des Départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et d'Antony (92).

MM. Jean VUILLERMOZ et Pierre MANSAT,
rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2512-1 et suivants ;

Vu le décret n° 70-15 du 5 janvier 1970 portant création du Syndicat des Départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et d'Antony ;

Vu le budget du Syndicat interdépartemental pour l'exercice 2013 adopté par le conseil d'administration lors de sa séance du 31 janvier 2013;

Vu le projet de délibération, en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui demande l'autorisation de verser une subvention d'équipement au Syndicat des Départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs de Puteaux et Antony, Ile de Puteaux, Puteaux (Hauts-de-Seine), au titre des recettes approuvées par son conseil d'administration lors du vote de son budget primitif le 31 janvier 2013;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission et par M. Pierre MANSAT, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à verser une subvention d'équipement d'un montant de 223.442,10 euros au Syndicat des Départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et Antony, Ile de Puteaux, Puteaux (Hauts-de-Seine) conformément à son budget primitif pour 2013.

Article 2 : La subvention est attribuée au titre de l'exercice en cours et la dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement pour 2013 et suivants du Département de Paris, sous réserve de la décision de financement, Autorisation de Programme 1202923 et 1302923 (comptes d'immobilisations), nature 204182-ligne de subvention DE 88001 (subventions d'équipement versées à des organismes publics divers), fonction D32, mission 9001075, chapitre : 204, activité 080.